

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 1995.

La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de Monsieur le Recteur Guy DEBEYRE, doyen d'âge de l'Assemblée.

M. DEBEYRE - Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Collègues, je commencerai par vous remercier de votre présence et j'ouvre la séance du Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L. 121.14 du Code des Communes, le Conseil Municipal nomme au début de chacune de ses séances un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En la circonstance, et afin de faciliter les opérations de dépouillement, nous vous proposons de désigner, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, le benjamin de l'Assemblée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ainsi que les deux plus jeunes membres suivants qui l'assisteront lors du dépouillement.

Les trois plus jeunes sont :

- Monsieur SELLANI Farid, né le 6 décembre 1973,
- Monsieur LESERRE Loïc, né le 22 novembre 1965,
- Madame CHARLES Caroline, née le 5 octobre 1965.

Je vais donc donner la parole à Monsieur SELLANI Farid pour procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

(Monsieur SELLANI procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, DE SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, M. MARCHAND, Mme MATTIGHELLO, MM. MAUROY, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusé : M. MORTREUX (pouvoir).

M. DEBEYRE - Je signale que Monsieur Alex TURK ayant démissionné, il a été remplacé par Monsieur Pierre MORTREUX. Monsieur MORTREUX est absent et excusé. Il a donné pouvoir à Monsieur RICHIR.

Je précise que le vote par procuration prévu au deuxième alinéa de l'article L. 121.12 du Code des Communes est admis pour l'élection des Maires et Adjoints. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat.

J'invite par conséquent les Conseillers ayant reçu pouvoir à se faire connaître afin de permettre la collecte immédiate des procurations.

.../...

Mesdames, Messieurs, je vais vous donner lecture du recensement des votes fait au bureau centralisateur de la Ville :

Deuxième tour de scrutin, 18 juin 1995.

- nombre d'électeurs inscrits : 97 114
- nombre de votants : 58 028
- nombre de suffrages exprimés : 56 723.

Ont obtenu :

- liste "Lille pour tous les Lillois avec l'équipe de Pierre MAUROY" : 27 526 voix
- liste "Lille Sécurité Front National, les Français d'abord" : 5 516 voix
- liste "Avec Alex TURK : changer et réussir, ensemble !" : 23 681 voix.

Conformément à l'article L. 262 du Code Electoral la répartition des sièges est la suivante :

- 44 sièges pour la liste "Lille pour tous les Lillois avec l'équipe de Pierre MAUROY"
- 12 sièges pour la liste "Avec Alex TURK, changer et réussir, ensemble !"
- 3 sièges pour la liste "Lille Sécurité Front National, les Français d'abord !".

Soit : Pierre MAUROY, Martine AUBRY, Bernard DEROSIER, Michel FALISE, Annick MATTIGELLO, Bernard ROMAN, Alain DEMAILLE, Jean-Raymond DEGREVE, Alain CACHEUX, Jacquie BUFFIN, Patrick KANNER, Gilles PARGNEAUX, Jacques MUTEZ, Guy DEBEYRE, Ivan RENAR, Véronique DAVIDT, Daniel ROUGERIE, Ariane CAPON, Pierre de SAINTIGNON, Jean-Louis FREMAUX, Jean-Louis BROCHEN, Martine FILLEUL, Farid SELLANI, Pascal LENGLLET, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Raymond VAILLANT, Charles SULMAN, Paul BESSON, Dorothée DA SILVA, André FLORENCE, Annie WARDAVOIR, Christian BURIE, Daniel BARBAROSSA, Jacques DEBIEVE, Jean-Claude SABRE, Marie-Thérèse ROUGERIE, Didier CALONNE, Jean-Pascal REUX, Frédéric MARCHAND, Michel CUCHEVAL, Caroline CHARLES, Bouziane DELGRANGE, Françoise HENAUT, Jannine ESCANDE.

Christian DECOCQ, José SAVOYE, Jacques RICHIR, Jean-François SINAGRA, Alain BIENVENU, Claire DAVAL, Isabelle BAERT, Thérèse DANGREAUX, Nicole MALLEVILLE, Pascal LABBEE, Loïc LESERRE, et Pierre MORTREUX qui remplace M. Alex TURK, démissionnaire.

Carl LANG, Philippe BERNARD et Eliane COOLZAET.

Je les déclare toutes et tous installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Désignation et statut des Maires et Adjoints. Article L. 122-4.

"Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

Election du Maire.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

....

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

(Monsieur DECOCQ demande la parole).

Rapidement, Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Il me revient de m'exprimer au nom de la liste conduite par Alex TURK.

Monsieur le Recteur, vous venez à l'instant de procéder à la lecture des résultats. Ceux-ci, dans leur éclatante sobriété, n'appellent pas l'expression de sentiments mais doivent dicter des conduites politiques pour les uns et pour les autres.

En ce qui nous concerne, nous seront fidèles à nos pratiques et à notre conception de la vie politique qu'a su si bien exprimer notre ami Alex TURK.

La liste conduite par Monsieur MAUROY a remporté cette élection. La loi électorale va lui donner une majorité dominante pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Nous ne serons pas candidats à ces élections pour je ne sais quel combat formel et suranné. Cette décision, dictée par le résultat, nous autorise dans le même temps à rappeler la situation ambiguë qui est la leur, majoritaires dans cette assemblée sans l'être dans la ville. Disposant de tous les moyens de la décision, ils ont des devoirs plus forts encore pour cette ville.

Quant à nous, à 3 845 voix seulement de la liste de Monsieur MAUROY, nous sommes portés, encouragés, poussés par les Lillois qui nous ont accompagnés et qui ont souhaité donner à Lille un nouveau souffle.

Chers Collègues de la liste de Monsieur MAUROY, vous dites avoir voulu renouveler votre liste. Saurez-vous nous montrer que vous allez aussi renouveler vos politiques et vos pratiques ?

Les Lilloises et les Lillois qui n'ont pas voulu vous donner la majorité absolue que vous espériez tant, saurez-vous les entendre ? Saurez-vous les comprendre ?

A nous, ils nous ont confié un mandat moral et même souvent affectif, celui de représenter leurs convictions, leurs espoirs et quelquefois leur détresse. Cette représentation est notre vraie mission. Elle ne se réduit pas à l'exercice désuet et attendu d'une Opposition formelle.

Voyez, Monsieur le Recteur, autour de moi mes Collègues qui se sont engagés pour participer à la vie de leur cité qu'ils aiment passionnément. Ils sont là pour maintenir et recréer des emplois, pour adoucir la vie quotidienne des habitants, des familles, des personnes âgées, pour réconcilier les quartiers et sauver ce qui peut l'être, pour lutter contre la drogue, la fatalité de toutes les exclusions. Ils ne seront pas dans ce mandat pour faire semblant, pour accomplir des rites républicains et rassurants dans de longues soirées fastidieuses. Ils sont là et seront là comme l'écrivait le Général de GAULLE à la dernière ligne de ses Mémoires de Guerre : "Jamais las de guetter dans l'ombre la lueur de l'espoir".

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(applaudissements).

M. DEBEYRE - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Monsieur le Président, au nom de notre liste, Lille pour tous les Lillois avec l'équipe de Pierre MAUROY, et au nom de l'ensemble des Lillois qui nous ont portés vainqueurs de cette élection, je présente Pierre MAUROY en tant que candidat au poste de Maire de Lille.

(applaudissements).

M. LANG - Je voudrais faire acte de candidature.

Monsieur le Président la tradition veut que lors du premier Conseil Municipal, les représentants des différentes forces politiques fassent acte de candidature.

Alors, pour la tradition et pour le principe, mais aussi pour honorer les milliers d'électeurs lillois qui ont fait confiance à notre liste, je suis candidat au poste et à la fonction de Maire de Lille.

Alors, me direz-vous, c'est une candidature de principe. Certes, mais la situation est claire: l'Exécutif Socialiste va emporter une fois de plus la Mairie de Lille pour faire ce qu'il a fait hier et ne pas faire ce qu'il n'a pas fait hier, il n'y aura pas de changement.

Je m'étonne que l'Opposition R.P.R. - U.D.F. ne fasse pas acte de candidature. En fait, je constate qu'il n'y a pas de véritable Opposition aux Socialistes à Lille. Je constate qu'il n'y a pas eu de véritable campagne puisque la liste R.P.R. - U.D.F. s'est présentée pour se faire battre. Elle avait décidé par avance de laisser la Mairie aux Socialistes. Et s'il fallait s'en convaincre, on ne pourrait que constater que le représentant tête de liste de cette liste R.P.R. - U.D.F. n'est pas ici à ce premier Conseil Municipal.

C'est dire que nos Collègues se sont présentés dans les bureaux de vote pour y déposer leur bulletin dans l'urne comme ils déposeraient leur tête sur le billot, avec résignation, avec soumission...

(vive réaction de l'assemblée et du public).

... puisque la tête de liste R.P.R. - U.D.F. a roulé et que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si ce sont ou pas les électeurs lillois qui ont été roulés dans cette affaire.

Quant à moi, Monsieur le Président, c'est avec fierté et enthousiasme, au nom des trois élus du Front National, que je fais acte de candidature car bien évidemment l'événement politique de cette élection c'est l'entrée du Front National au Conseil Municipal de Lille.

Merci de votre attention.

(applaudissements et huées dans le public).

M. DEBEYRE - Nous avons donc deux candidats : Monsieur Pierre MAUROY d'une part et Monsieur Carl LANG d'autre part. Mesdames, Messieurs, veuillez préparer vos bulletins.

Le scrutin est ouvert.

Pour aider au dépouillement, j'appelle aux côtés de Monsieur SELLANI Farid, Monsieur LESERRE Loïc et Madame CHARLES Caroline.

.../...

Nous allons recueillir vos bulletins.

(vote).

Tout le monde a voté ? (oui).

On peut donc procéder au dépouillement.

(dépouillement).

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, voici les résultats du vote pour l'élection du Maire.

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre MAUROY : 44 voix
- Monsieur Carl LANG : 3 voix.

Monsieur Pierre MAUROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Lille.

(vifs applaudissements).

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le privilège de l'âge me confère l'honneur et la joie de féliciter chaleureusement notre Maire réélu, Pierre MAUROY, Membre du Conseil Municipal de Lille depuis 1971, Maire depuis 1973 et, à ce titre, successeur de Gustave DELORY et de Roger SALENGRO, également Sénateur et Président de la Communauté Urbaine de Lille, Président de l'Internationale Socialiste et qui fut Premier Ministre de 1981 à 1983.

Je voudrais aussi évoquer affectueusement le souvenir de votre prédécesseur, Augustin LAURENT, ancien Ministre, aux côtés duquel j'ai eu pendant quelques années l'avantage de travailler dans le cadre du syndicat intercommunal de distribution d'eau du Nord et qu'en qualité de Président de la délégation spéciale de la Ville de Lille j'ai, le 12 juin 1955, officiellement installé en ces lieux comme Maire entouré de son Conseil Municipal nouvellement élu.

Permettez-moi en ce jour d'évoquer aussi la mémoire d'Arthur CORNETTE, Maire d'Hellemmes, auquel nous devons la précieuse association Hellemmes/Lille ainsi que d'évoquer le souvenir de tous ceux qui ont travaillé à nos côtés de 1989 à 1995 et bien tristement ceux qui pendant ce mandat ont été arrachés brutalement à notre amitié.

Bien souvent, Monsieur le Maire, vous avez exprimé votre souci d'être le premier Magistrat de tous les Lillois et de gérer la Ville sans sectarisme dans un large esprit de tolérance. La majorité de nos concitoyens vous ont fait confiance, reconnaissant votre compétence, votre dynamisme et l'autorité nécessaire pour faire de notre cité une grande métropole européenne, tout en préservant avec une attention soutenue son identité et la qualité de la vie de tous ses habitants.

Vous avez, à l'image des prospectifs dont parle le philosophe de Saint-Louis-du-Sénégal, Gaston BERGER, la volonté tournée non seulement vers le présent, vers l'immédiat et le quotidien mais, ce qui est plus rare, vers l'avenir. Un avenir que vous ne voulez ni subir, ni rêver mais construire, édifier, réaliser.

Pour vous, administrer n'est pas une longue patience, une attente passive, une soumission à la fatalité et au destin. C'est d'abord prévoir, faire preuve d'imagination et d'esprit d'initiative, inventer et agir sur les faits comme sur les choses et les hommes. Voilà le secret de votre politique.

.../...

Mes chers Collègues, un même amour nous réunit tous dans ce Conseil Municipal, c'est l'amour de notre ville. Désormais, c'est tous ensemble, sans aucune exclusive, que nous ferons de Lille une ville moderne, encore plus accueillante, encore plus verte, encore plus active dans laquelle il est agréable de vivre et de travailler.

C'est tous ensemble que nous poursuivrons son développement économique, nous rappelant qu'à sa naissance cette ville fut principalement un centre d'échanges et de communications.

C'est tous ensemble que nous nous pencherons avec cœur vers les jeunes de notre cité et le difficile problème de leur insertion professionnelle et sociale,

vers les personnes âgées, leur habitat, leurs soucis, leur solitude,

vers les handicapés qui ont tant besoin de notre sollicitude active,

vers tous les défavorisés de la vie, et ils sont nombreux autour de nous, notamment les chômeurs.

Sans doute, même si les objectifs à atteindre sont partagés par tous, des différences, des oppositions, des désaccords apparaîtront parfois quant aux solutions à adopter, quant aux mesures à privilégier.

Mais n'est-ce pas, mes chers Collègues, l'essence même de cette liberté qui nous est chère et la force de la démocratie à la française ?

Au travail donc et bon courage.

Vive Lille. Vivent les Lillois.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Cher Recteur Guy DEBEYRE, doyen d'âge de cette assemblée, je tiens tout d'abord à vous saluer avec respect et à vous remercier pour ce que vous venez de dire à mon égard.

Vous-même, vous êtes lié à la Ville de Lille, à toute cette période contemporaine que vous avez marquée de l'éclat de votre personnalité, de la puissance et de la précision de votre verve. Mais surtout, Lille et la région Nord - Pas-de-Calais, vous les avez servies comme professeur puis comme recteur pendant 18 ans. Une longévité dans cette fonction qui est telle que l'on vous appelle toujours : "Monsieur le Recteur".

Vous avez terminé votre brillante carrière comme Conseiller d'Etat. Puis vous avez repris du service depuis 1977. Le meilleur que l'on puisse imaginer puisque c'est celui des Lilloises et des Lillois.

Je vous exprime la reconnaissance de la Ville et ma gratitude personnelle.

Un Conseil Municipal, c'est d'abord une assemblée représentative de l'ensemble des citoyens d'une ville. Nous apprécions, au milieu de nous, la grande expérience et la sagesse que seul l'âge peut conférer.

.../...

Chers Collègues, chers amis, Mesdames et Messieurs, c'est la cinquième fois que je suis élu pour siéger dans ce fauteuil majoral et j'éprouve toujours la même joie et même quelque fierté à représenter les Lillois et leur Ville, Lille, ville d'art et d'histoire.

Un roi a pu dire : "Lille vaut bien une province, et même davantage !" Certes, il y a bien longtemps que nous ne sommes plus en royaume, mais c'est vrai que Lille, dans la France républicaine d'aujourd'hui, a conservé une place à part. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles nous sommes autant attachés à cette ville. Une ville qui a su retrouver sa beauté d'antan, celle du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle tout en se donnant les atouts d'une ville du XXI^e siècle.

Une ville qui fêtera ses mille ans en l'an 2000. La frontière magique qui non seulement permet de franchir le siècle, mais également le millénaire.

Je vous propose de marquer, dans cinq ans, cette étape historique. J'espère que la situation économique et sociale sera alors bien meilleure pour fêter l'événement comme il se doit.

Réélu Maire de Lille, je vous remercie pour la confiance qui m'est renouvelée par la majorité municipale. Elle est aussi, pour beaucoup d'entre vous, une marque d'amitié, et j'y suis sensible.

En cet instant précis, j'ai une pensée pour mes prédécesseurs, ceux qui ont fait de Lille la grande ville qu'elle est devenue. Vous me permettrez de citer Gustave DELORY, Roger SALENGRO et celui qui m'a passé le flambeau, Augustin LAURENT.

Ce dernier est d'autant plus présent dans les mémoires que nous avons fêté, en septembre 1994, le Cinquantenaire de la Libération de Lille dont il fut, grand résistant, un artisan actif.

J'adresse mes plus vives félicitations et mes voeux chaleureux de réussite au Maire d'Héllemmes, Monsieur Bernard DEROSIER, dont la présence au sein de cette assemblée symbolise la solidité de l'association qui aura bientôt vingt ans.

Et je n'oublie pas dans l'évocation des grands élus la belle figure d'Arthur CORNETTE.

Il est tellement naturel pour Lille d'avoir un Maire Socialiste, que les élections municipales peuvent ressembler, ici, à "une partie de campagne". Et pourtant, il n'en est rien. Elles sont toujours difficiles. Le résultat s'inscrit dans une fourchette presque constante en dépit d'une évolution sociologique évidente et d'une spectaculaire mobilité du corps électoral.

C'est dire que les analyses sont à la fois faciles et complexes et qu'il faut y regarder de très près, quartier par quartier, pour en tirer des enseignements.

Cette fois encore, le résultat est net et sans appel. Je remercie tous ceux qui ont permis de l'obtenir et tout d'abord les partis de Gauche rassemblés : le Parti Socialiste, le Parti Communiste, Radical, le Mouvement des Citoyens. J'ajoute les Ecologistes et ceux qui se répartissent sur des petites listes au premier tour mais sont toujours fidèles au rassemblement du second tour.

Mes remerciements vont aussi à ceux que nous appelons à Lille les "Personnalités". Elles traduisent toutes une volonté d'ouverture, une capacité de rassembler pour agir, ou plus simplement, un souhait de faire de la politique "autrement", en respectant l'engagement de solidarité avec la politique du Maire.

.../...

Je veux saluer encore tous ceux qui ont participé à la confrontation démocratique qui est notre richesse. Cette confrontation s'exprime naturellement dans la diversité des arguments, parfois même des méthodes. Si la bataille a été rude, elle est restée digne.

Et merci encore à vous qui êtes aujourd'hui avec nous dans le grand hall de l'hôtel de Ville. Plus largement merci aux Lilloises et aux Lillois qui ont donné à la Ville son Conseil Municipal, avec sa majorité et son opposition.

A l'issue d'un combat valeureux, Monsieur Alex TURK a décidé de tirer les conséquences personnelles de son échec, c'est pourquoi il est absent aujourd'hui, après m'avoir adressé une lettre de démission. C'est un choix qui peut surprendre. C'est un geste rare qui mérite le respect. Je lui adresse mes cordiales salutations.

Réglementairement c'est donc Monsieur Pierre MORTREUX qui est, aujourd'hui, élu.

Il faut observer également que ce deuxième tour a été inédit par la triangulaire qui l'a caractérisé. Elle a permis l'élection de trois représentants du Front National.

Vous devez savoir que, sans cette triangulaire, le résultat n'aurait pas varié.

Selon les analyses reconnues des politologues du CRAPS réunis autour de Monsieur Christian-Marie WALLON-LEDUCQ et reproduites dans un grand journal régional, la Voix du Nord, notre liste l'aurait sûrement emporté dans un rapport comparable à celui de 1989, c'est-à-dire 53 % contre 47 %.

Trois Conseillers du Front National ont été élus par le suffrage universel. Je ne conteste donc pas leur légitimité.

Pour autant, je n'admet pas les thèses qu'ils défendent.

A Lille, les élections municipales ont permis de réduire sensiblement les résultats du Front National par rapport aux élections présidentielles : moins de 12 % au premier tour contre plus de 16 % et moins de 10 % au second tour.

Beaucoup de nos concitoyens sont aujourd'hui confrontés à des difficultés graves : chômage, manque d'argent et logement précaire. Ils sont les premières victimes des conséquences de la crise qui provoque l'insécurité, la toxicomanie et la violence.

Il est clair qu'à ces difficultés extrêmes il faut se garder d'apporter des réponses extrémistes, caricaturales ou discriminatoires. Sinon, on prend des risques avec la République, avec notre démocratie et je dirai même avec notre civilisation. A chacun d'y veiller.

C'est pourquoi, mes chers Collègues, je vous propose d'être très vigilants afin que nos débats et nos actions restent conformes aux lois de la République et aux droits des personnes. Et soyez certains que là où je suis, j'y veillerai.

Je pourrais en dire davantage pour alimenter un débat qui commence mais la tradition de cette cérémonie me limite. Lundi prochain, à la première réunion du Conseil Municipal installé, chaque groupe aura la possibilité de s'exprimer.

.../...

Mes chers Collègues, au cours de cette campagne, nous avons pris des engagements. Comme toujours, nous les tiendrons. C'est pourquoi je vous invite à privilégier, dès votre prise de fonction, l'orientation qui doit être la nôtre, dans les six ans qui viennent : agir pour la solidarité et pour le développement.

La vraie solidarité implique l'analyse du milieu, la relation humaine et la proximité avec les Lilloises et les Lillois.

Cette attitude exige de notre part des attentions quotidiennes, une grande disponibilité et une réelle qualité d'écoute. Elle nous amène à améliorer, tout particulièrement, les nouveaux modes de fonctionnement des conseils de quartiers et plus généralement tous les processus de la démocratie participative.

Dès aujourd'hui, je ferai connaître le nom de celles et ceux qui auront délégation pour représenter le Maire à la tête des quartiers. Ils seront aidés dans leur tâche -et c'est nouveau- par des délégués de quartier choisis dans les conseils de quartier. Quant à la désignation des conseils de quartier, elle interviendra à l'issue d'un large appel public à la candidature. Je mettrai en place prochainement un groupe de travail qui définira les nouvelles règles du jeu de la décentralisation.

Autres innovations : le Conseil Communal de Concertation ouvrira largement ses portes à tous les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs de notre ville. Quant à la Maison de la Médiation, elle sera également un lieu privilégié de rencontres quotidiennes entre les Lillois et leurs élus.

La Maison des Associations complètera ce dispositif.

La solidarité pour être effective réclame davantage de ressources pour ceux qui en manquent cruellement. Comment réaliser cet objectif sans tomber dans la généralisation d'un assistanat que personne ne souhaite et qu'aucune institution n'a d'ailleurs les moyens d'assumer ? La seule voie, c'est l'emploi et sa juste rémunération. Je confirme que la Ville de Lille poursuivra et amplifiera sa démarche volontariste pour créer ou favoriser la création de nouveau emplois.

La solidarité, c'est aussi combattre la drogue et ses conséquences. Le drogué est un malade qu'il faut soigner. Mais il est peut-être en puissance un délinquant qu'il faut empêcher de nuire. C'est dans ce sens qu'il faut travailler pour améliorer la santé publique, diminuer l'insécurité et sortir de leur enfer les drogués et leurs malheureuses familles.

Pour le développement, nous sommes tributaires de la conjoncture nationale et internationale. Nous le sommes également de nos moyens financiers, limités par une fiscalité mesurée. Nous saisirons avec résolution toutes les opportunités comme nous l'avons fait jusqu'ici. Mais le réalisme nous imposera le rythme de nos nouvelles initiatives. Le temps est un grand accommodateur, tantôt il faut agir vite, tantôt il faut ralentir, tantôt il faut s'arrêter et reprendre ensuite. Nous n'avons jamais travaillé autrement depuis vingt ans et nous continuerons à faire ainsi.

Au moment où s'installe ce nouveau Conseil Municipal, l'heure n'est plus -en tout cas aujourd'hui- au débat d'idées, provisoirement clos depuis dimanche dernier.

La priorité doit être aujourd'hui à l'action et aux préparatifs de l'action. C'est pourquoi, sans attendre, je communiquerai tout à l'heure le contenu des délégations que je confie aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux.

.../...

Mes chers Collègues, chers amis, Mesdames, Messieurs, chacun dans cette ville connaît mes convictions. Elles sont bien ancrées, depuis longtemps, et personne ne songe que je puisse en changer, même si je suis sensible à l'évolution des idées et au mouvement de la vie. Mais je ressens toujours l'obligation de respecter les convictions des autres et j'aime créer les conditions d'un climat d'ouverture et de confiance. Je continuerai ainsi.

Je souhaite surtout qu'un dialogue permanent se poursuive avec les Lilloises et les Lillois. Je souhaite surtout que le beffroi soit le trait d'union, le véritable trait d'union, entre ceux de nos concitoyens qui espèrent davantage de développement pour la ville de Lille et ceux qui attendent plus encore de solidarité. Placé là où je suis, j'entends avec vous, avec votre travail, mes chers Collègues, avec votre disponibilité, avec votre élan créatif, bien être le Maire de tous les Lillois. Notre exercice va clore le XXème siècle. Nous mettrons tout en oeuvre pour en faire une belle période de la ville de Lille et des Lillois.

Vive Lille. Vivent les Lillois.

(applaudissements).

Après m'être adressé à vous, je voudrais saluer Monsieur Marceau FRISON, Adjoint Honoraire, qui a bien servi Lille et qui nous fait le grand plaisir d'être avec nous ce matin.

Je veux également saluer Monsieur le Secrétaire Général qui représente l'ensemble du personnel de la Ville de Lille que je connais bien ; je vous demande de traduire mes sentiments à la fois de gratitude pour ce qu'ils font pour la Ville et aussi mes sentiments d'amitié. Je suis persuadé qu'avec tous ceux qui servent la Ville nous continuerons à agir pour le bien de la Ville et des Lillois.

95/406 - Détermination du nombre des Adjoints au Maire.

L'article L. 122.2 du Code des Communes dispose que "les Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal". Cet effectif, fixé en fonction du chiffre de la population, en application de l'article L. 121. 2 du Code des Communes s'élève pour Lille à 59.

Le nombre maximum des Adjoints à désigner par notre Assemblée Communale est donc de 17, ainsi que le confirme l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet du Nord, en date du 18 mai 1995.

En raison du nombre et de la diversité des fonctions municipales dans notre Ville, il apparaît opportun d'user au maximum des possibilités offertes par la loi.

Nous vous proposons, en conséquence, de fixer à 17 le nombre d'Adjoints au Maire.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? (oui).

Y a-t-il des avis contraires ? (non).

Merci.

J'invite maintenant le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Premier Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

.../...

J'ai reçu la candidature de Madame Martine AUBRY.

Mesdames et Messieurs, veuillez préparer vos bulletins. Comme vous allez devoir voter 17 fois, nous allons essayer de prendre un certain rythme.

Le scrutin est ouvert.

(vote).

Nous pouvons procéder au dépouillement.

(dépouillement).

Voici les résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- bulletins blancs : 12
- majorité absolue : 23

Madame Martine AUBRY ayant obtenu 44 voix est donc élue Premier Adjoint.

(vifs applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du deuxième Adjoint.

Quels sont les Conseillers qui posent leur candidature ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur ROMAN.

Le scrutin est ouvert.

(vote).

Nous passons au dépouillement.

(dépouillement).

Voici les résultats du scrutin :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 12
- majorité absolue : 23

Monsieur ROMAN ayant obtenu 44 voix est donc élu deuxième Adjoint.

(applaudissements).

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du troisième Adjoint.

Y a-t-il des candidatures ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Michel FALISE.

.../...

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Voici les résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 13
- majorité absolue : 22

Monsieur FALISE ayant obtenu 43 voix est élu troisième Adjoint.

(applaudissements).

Nous allons procéder à l'élection du quatrième Adjoint.

Y a-t-il des candidatures ?

J'ai reçu la candidature de Jean-Raymond DEGREVE.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Voici les résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 12
- majorité absolue : 23

Monsieur Jean-Raymond DEGREVE ayant obtenu 44 voix est élu quatrième Adjoint.

(applaudissements).

Nous procédonns maintenant à l'élection du cinquième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Alain CACHEUX.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 9
- bulletins nuls : 3
- majorité absolue : 23

Monsieur CACHEUX ayant obtenu 44 voix est élu cinquième Adjoint.

(applaudissements).

.../...

Je précise à l'intention du public que nous sommes 59 et qu'à chaque scrutin 3 Conseillers ne participent pas au vote. Le nombre de voix obtenues est soit de 43, soit de 44, 44 représente le nombre de membres du Conseil Municipal de la Majorité. Jusqu'à présent les membres de l'Opposition ont voté blanc mais, pour cette élection j'ai été obligé d'annuler trois bulletins parce qu'ils comportaient des annotations. Ce ne sont donc pas des votes blancs mais des votes nuls.

Election du sixième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur André FLORENCE.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Voici les résultats du vote :

- **nombre de votants (dont procuration : 1) : 56**
- **nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56**
- **nombre de bulletins blancs : 12**
- **majorité absolue : 23**

Monsieur André FLORENCE ayant obtenu 44 voix est élu sixième Adjoint.

(applaudissements).

Election du septième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Madame Jacquie BUFFIN.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote

- **nombre de votants (dont procuration : 1) : 56**
- **nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56**
- **nombre de bulletins blancs : 12**
- **majorité absolue : 23**

Madame Jacquie BUFFIN ayant obtenu 44 voix est élue septième Adjoint.

(applaudissements).

Election du huitième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Patrick KANNER.

.../...

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants : 45
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- nombre de bulletins blancs : 1
- majorité absolue : 23

Monsieur Patrick KANNER ayant obtenu 44 voix est élu huitième Adjoint.

(applaudissements).

Election du neuvième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Michel CUCHEVAL.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 13
- majorité absolue : 22

Monsieur Michel CUCHEVAL ayant obtenu 43 voix est élu neuvième Adjoint.

(applaudissements).

Election du dixième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Gilles PARGNEAUX

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 12
- majorité absolue : 23

Monsieur Gilles PARGNEAUX ayant obtenu 44 voix est élu dixième Adjoint.

(applaudissements).

.../...

Election du onzième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Alain DEMAILLE.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 9
- majorité absolue : 24

Monsieur Alain DEMAILLE ayant obtenu 47 voix est élu onzième Adjoint.

(applaudissements).

Election du douzième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Madame Ariane CAPON

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 12
- majorité absolue : 23

Madame Ariane CAPON ayant obtenu 44 voix est élue douzième Adjoint.

(applaudissements).

Election du treizième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Daniel ROUGERIE

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

.../...

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 13
- majorité absolue : 22

Monsieur Daniel ROUGERIE ayant obtenu 43 voix est élu treizième Adjoint.

(applaudissements).

Election du quatorzième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur le Recteur Guy DEBEYRE.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 11
- majorité absolue : 23

Monsieur le Recteur Guy DEBEYRE ayant obtenu 45 voix est élu quatorzième Adjoint.

(applaudissements).

Election du quinzième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Paul BESSON.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 10
- nombre de bulletins nuls : 2
- majorité absolue : 23

Monsieur Paul BESSON ayant obtenu 44 voix est élu quinzième Adjoint.

(applaudissements).

Election du seizième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Monsieur Pierre de SAINTIGNON.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 12
- majorité absolue : 23

Monsieur Pierre de SAINTIGNON ayant obtenu 44 voix est élu seizième Adjoint.

(applaudissements).

Election du dix-septième Adjoint.

Y a-t-il des candidats ?

J'ai reçu la candidature de Madame Véronique DAVIDT.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement).

Résultats du vote :

- nombre de votants (dont procuration : 1) : 56
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- nombre de bulletins blancs : 13
- majorité absolue : 22

Madame Véronique DAVIDT ayant obtenu 43 voix est élue dix-septième Adjoint.

(applaudissements).

Mesdames et Messieurs, nous venons de mettre en place la Municipalité mais vous savez que le Maire a la possibilité de donner des délégations aux Adjoints ainsi qu'aux Conseillers Municipaux.

De façon que le Conseil Municipal puisse se mettre rapidement au travail je vais vous donner lecture des délégations et prendrai l'arrêté officialisant ces fonctions.

Je félicite tous les Adjoints qui viennent d'être élus et les Conseillers Municipaux qui ont bien voulu accepter des délégations de travail.

Premier Adjoint : Martine AUBRY.

Action et développement économiques, politique de la ville, lutte contre l'exclusion.

.../...

Deuxième Adjoint : Bernard ROMAN.
Finances, informatique, décentralisation, relations avec les collectivités, LOSC.

Troisième Adjoint : Michel FALISE.
Démocratie participative, Conseil Communal de Concertation.

Quatrième Adjoint : Jean-Raymond DEGREVE.
Enseignement secondaire et supérieur, réseau câblé.

Cinquième Adjoint : Alain CACHEUX
Urbanisme, habitat, action foncière, occupation du domaine public.

Sixième Adjoint : André FLORENCE.
Propreté, salubrité, hygiène publique.

Septième Adjoint : Jacquie BUFFIN.
Développement Culturel : musées, théâtres municipaux, patrimoine historique et archéologie, bibliothèques.

Huitième Adjoint : Patrick KANNER.
Solidarité, action sociale, politique sociale liée au logement, gestion des équipements sociaux, C.C.A.S.

Neuvième Adjoint : Michel CUCHEVAL.
Handicapés, accessibilité.

Dixième Adjoint : Gilles PARGNEAUX.
Qualité de la vie et écologie urbaine, environnement, espaces verts, éclairage public, économie d'énergie, Maison de la Nature et de l'Environnement et publicité sur le domaine public.

Onzième Adjoint : Alain DEMAILLE.
Santé publique, lutte contre le sida et la toxicomanie, C.C.P.D., protection sanitaire, recherche.

Douzième Adjoint : Ariane CAPON.
Enseignement et Caisse des Ecoles.

Treizième Adjoint : Daniel ROUGERIE.
Police Municipale, circulation, stationnement, voirie, sécurité sur la voie publique.

Quatorzième Adjoint : Guy DEBEYRE.
Administration générale, contentieux, élections, affaires militaires.

Quinzième Adjoint : Paul BESSON.
Action sportive.

Seizième Adjoint : Pierre de SAINTIGNON.
Emploi, lutte contre la précarité, formation professionnelle et permanente, insertion professionnelle et R.M.I.

Dix-septième Adjoint : Véronique DAVIDT.
Information et relations publiques, tourisme, cérémonies, prêts de salles et de matériel, domaine public ou privé.

Conseillers Municipaux délégués.

Jean-Louis BROCHEN : action culturelle : musique et conservatoire, danse, festivals, arts plastiques, compagnies théâtrales.

Jacques MUTEZ : affaires européennes, commerce, artisanat et services, halles et marchés.

Jean-Louis FREMAUX : personnel, ressources humaines.

Martine FILLEUL : retraités et personnes âgées.

Farid SELLANI : aide aux projets associatifs.

Raymond VAILLANT : relations internationales, jumelages, marchés publics, secrétariat du Conseil Municipal.

Charles SULMAN : enfance : protection maternelle et infantile, pouponnière et crèches, protection de l'enfance.

Dorothée DA SILVA : Lille Grand Palais.

Annie WARDAVOIR : écoles de musique, chorales.

Christian BURIE : achats publics, mandats et titres de recette, documents comptables.

.../...

Daniel BARBAROSSA : médecine scolaire, vaccinations.

Jean-Claude SABRE : sécurité des immeubles recevant du public, commission de sécurité, lutte contre le bruit.

Marie-Thérèse ROUGERIE : citoyenneté, médiation.

Didier CALONNE : droits de l'homme, relations interculturelles, intégration.

Jean-Pascal REUX : jeunesse, animation.

Frédéric MARCHAND : fêtes publiques.

Bouziane DELGRANGE : action humanitaire.

Françoise HENAUT : droits de la femme.

Jeannine ESCANDE : état civil, cimetières, mandats et titres de recette, documents comptables.

Voici maintenant les délégations pour les quartiers c'est-à-dire ceux à qui je donne par arrêté délégation pour représenter le Maire et agir en son nom au niveau des quartiers. C'est avec eux que se fera la mise en place des conseils de quartiers et ils en assureront la présidence.

Quartier des Bois-Blancs : Jeannine ESCANDE.

Quartier du Centre : Marie-Thérèse ROUGERIE.

Quartier du Faubourg de Béthune : Martine FILLEUL.

Quartier de Fives : Jean-Louis FREMAUX.

Quartier de Moulins : Caroline CHARLES.

Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin : Jacques DEBIEVE.

Quartier du Sud : Jean-Claude SABRE.

Quartier de Vauban-Esquermes : Pierre de SAINTIGNON.

Quartier du Vieux-Lille : Christian BURIE.

Quartier de Wazemmes : Marie-Christine STANIEC.

Voilà les informations que je voulais vous donner. Tous mes voeux dans leur travail aux Conseillers et aux Adjoints.

Il y a encore deux délibérations que nous devons prendre.

95/408 - Procédure des arrêtés "Décisions du Maire" suivant les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Délégation accordée au Maire.

.../...

La première : l'article L 122-20 du Code des Communes dispose que "le Maire peut par délégation du Conseil Municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat (...)" d'un certain nombre d'attributions qui relèvent de l'Assemblée Communale.

Selon l'article L 122-21 du Code, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est confiée. Celles-ci sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets. Le Conseil Municipal peut mettre fin à tout moment à la délégation.

Cette procédure, permet une accélération certaine dans l'instruction des affaires. C'est pourquoi il vous est proposé d'accorder délégation au Maire pour les objets délimités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Nous vous proposons également d'étendre cette délégation au Premier Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L 122-21 du Code des Communes.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur SAVOYE.

M. SAVOYE - Nous sommes quatre Conseillers à ne prendre part ni au vote, ni au débat sur cette question.

Monsieur le Maire - Voulez-vous nous expliquer pourquoi ?

M. SAVOYE - C'est en raison de leurs qualités professionnelles. Quatre membres de ce Conseil (Madame DAVAL, Messieurs BROCHEN, LABBEE, SAVOYE) sont avocats. Au nombre des délégations, figure celle d'ester en justice. Ils ne veulent donc courir le risque d'être considérés comme des Conseillers intéressés. En conséquence ils ne prennent part ni au débat, ni au vote sur cette question.

Monsieur le Maire - Voilà qui est clair et ces raisons sont tout à fait compréhensibles.

....

Tous les autres adoptent cette délibération.

Merci.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

95/409 - Fonctions municipales - Honorariat - Vœu.

Ensuite, aux termes du mandat 1989-1995, certains membres du Conseil Municipal qui vont se retirer de la vie municipale active peuvent se voir conférer l'honorariat.

L'article L 122-18 du Code des Communes dispose en effet que "l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat -c'est-à-dire le Préfet- dans les départements aux anciens maires, maires délégués et adjoints, qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans la même commune".

Tel est le cas de nos anciens Collègues :

- Monique BOUCHEZ, Adjoint au Maire de 1971 à 1989 puis Conseiller Municipal de 1989 à 1995,
- Pierre BERTRAND, élu Conseiller Municipal en 1977, Adjoint au Maire depuis 1983,
- André COLIN, Adjoint au Maire depuis 1977,
- Hector VIRON, élu Conseiller Municipal en 1959, Adjoint au Maire depuis 1983,
- Pierre WINDELS, élu Conseiller Municipal d'Hellemmes en 1959, Adjoint au Maire d'Hellemmes depuis 1969 et Adjoint au Maire de Lille depuis 1977,

et qui, en ayant le souci constant des intérêts des Lilloises et des Lillois ont administré, avec toutes les qualités, la grande compétence et l'expérience que nous leur reconnaissions, notre ville à l'essor et au rayonnement de laquelle ils ont grandement contribué. C'est pourquoi nous formulons le voeu que l'honorariat soit conféré à Madame BOUCHEZ et à Messieurs BERTRAND, COLIN, VIRON et WINDELS. Je dis que c'est un voeu car il appartient au Préfet de prendre la décision définitive.

(applaudissements).

En plus de ces Collègues, je veux associer tous ceux qui ont été Conseillers Municipaux, Conseillers délégués ou Adjoints au cours du ou des mandats précédents.

Une manifestation sera organisée à la rentrée pour les mettre à l'honneur.

Je n'oublie pas le souvenir toujours vivace en chacun de nous de Godelaine PETIT qui nous a quittés au cours du mandat précédent.

Voici maintenant quelques indications sur la manière dont nous allons terminer cette cérémonie. D'abord, je demande aux Conseillers de rester à leur place un instant afin de signer le procès-verbal de la séance. C'est une obligation qui nous est faite par la loi.

Ensuite, je vous rappelle que ce sont les Fêtes de Lille et j'invite tout le Conseil Municipal et tous les Lillois qui sont avec nous à y participer.

.../...

Je propose que l'ensemble du Conseil se rende sur le perron de l'Hôtel de Ville afin que nous puissions faire la photo traditionnelle du nouveau Conseil.

La cérémonie va se terminer par notre hymne national. Je salue l'harmonie municipale, son chef valeureux et tous ses musiciens et les remercie de leur participation à cette séance du Conseil Municipal.

(applaudissements).

Je convie le Conseil Municipal ainsi que les nombreux Lillois et Lilloises qui sont avec nous -et je les en remercie très vivement- au vin d'honneur qui va être servi. C'est une manifestation de civisme que de participer ainsi aux réunions du Conseil Municipal.

(applaudissements).

Après la photo le Conseil Municipal se rendra, suivant la tradition, en autocar au Monument aux Morts afin d'honorér les morts de Lille, et en particulier les héros, aussi bien civils que militaires. Je pense que c'est une excellente tradition.

(hymne national).

Merci.

La séance est levée.

(séance levée à 12 heures 30).

